

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES UTILISÉS EN ANALYSE CONVERSATIONNELLE

Teodora CRISTEA

- **acte de langage** la plus petite unité monologique constituant l'**intervention**.
- **acte directeur** l'acte qui donne à l'**intervention** sa valeur dominante.
- **acte menaçant la face (amf)** acte dévalorisant effectué par le locuteur. La classification psychopragmatique des AMF prend pour base la notion de **face**: positive du locuteur: l'aveu, l'excuse. AMF négatif du locuteur: l'offre, la promesse. AMF positif de l'interlocuteur: la critique, l'accusation, la réfutation, le reproche, l'insulte. AMF négatif de l'interlocuteur: l'ordre, la requête, l'interdiction, le conseil.
- **acte subordonné** acte qui appuie l'**acte directeur**, dans la plupart des cas un acte de justification ou d'explication
- **agonal (jeu)** stratégie conversationnelle qui met en relief les divergences qui séparent les points de vue des participants à l'échange verbal.
- **alternance (principe d')** principe de base de l'activité dialogale. L'**interaction verbale** se présente comme une alternance de **tours de parole**: chaque locuteur a le droit de garder la parole un certain temps et le devoir de la céder à son successeur, la fonction locutrice devant être occupée successivement par les participants à l'activité dialogale.
- **amadoueur** élément dont le rôle est d'obtenir une réaction favorable de l'interlocuteur par la flatterie.
- **analyse conversationnelle** discipline dont les thèmes majeurs sont: la mise en place d'un **modèle** interprétatif de la conversation, la découverte des **règles conversationnelles** qui régissent l'**échange**.
- **compétence communicative** ensemble des savoirs que le sujet parlant doit posséder sur les mécanismes discursifs. Elle inclut les règles adéquates à la situation communicative, l'aptitude à gérer les tours de parole, à ménager la **face** de l'autre, à articuler le verbal et le non verbal.
- **contexte** a) Contexte verbal ou cotexte – environnement linguistique des unités qui précèdent ou qui suivent une unité déterminée; b) – ensemble des conditions générales et particulières qui déterminent la production / réception des messages. On distingue quatre types de contextes: le contexte circonstanciel (le **site**) - les participants, leur environnement, l'espace- temps de l'**échange**, le contexte situationnel - notion culturelle qui désigne l'ensemble des conditions générales, le contexte interactionnel – l'enchaînement des **séquences discursives** avec la spécification des **rôles interactionnels et interlocutifs**, le contexte présuppositionnel – ensemble des croyances des co-

participants, de leurs attentes et de leurs intentions. Le contexte détermine l'ensemble des choix discursifs: sélection des thèmes, des formes d'adresse, du niveau de langue employé, l'identification des significations implicites etc.

- **contrat** ou convention énonciative entre les **participants** à l'échange conversationnel (l'énonciateur et l'énonciataire) portant sur le statut véridictoire du discours.
- **contraintes conversationnelles** Tout échange est soumis à une double contrainte: il impose aux **participants** d'une part de continuer le **dialogue** et d'autre part de le clore. Il existe plusieurs types de contraintes: interactionnelles (de nature sociale), structurelles (qui agissent au niveau des relations entre interventions), d'enchaînement: thématiques (il doit y avoir une unité de thème), de contenu propositionnel (le constituant réactif doit être en relation sémantique avec le constituant initiatif), illocutoires (le constituant réactif doit avoir la même force illocutoire que le constituant initiatif).
- **conversation** a) type particulier de discours en face à face, suite d'événements langagiers dont l'ensemble est un texte oral produit collectivement par un travail collaboratif et qui consiste en une succession de tours de parole; b) toute situation d'interlocution: conversations familiales, interviews, débats réunions de travail, réunions scientifiques, diplomatiques etc.
- **coopération** principe général qui régit les **échanges verbaux** conformément auquel chaque participant doit contribuer au déroulement verbal de telle manière que sa contribution corresponde aux attentes de son (ses) interlocuteur(s) en fonction du but de l'échange et des conditions et des **règles conversationnelles**.
- **désarmeur** élément conversationnel dont le rôle est de prévenir une réaction négative de la part de celui à qui on adresse une requête
- **dialogal (discours)** discours qui implique au moins deux **participants** qui interagissent en face à face.
- **dialogique** relatif au discours qui n'attend pas de réponse mais qui met en scène plusieurs voix.
- **dialogisme** la nature essentiellement interactionnelle du langage qui consiste en une répartition de tout message sur deux instances énonciatives en relation actuelle.
- **dialogue** toute forme d'**échange** entre deux participants entre lesquels il existe un **contrat énonciatif**.
- **durcisseur** pendant négatif de l'**adoucisseur** (impératifs directs, additifs qui accompagnent un ordre).
- **échange conversationnel** la plus petite unité dialogale composant l'**interaction**, constituée de deux (ou de plusieurs) **interventions**. Un échange ne comprenant que deux contributions est un échange minimal. On distingue deux types essentiels d'échanges: confirmatifs, de nature rituelle, dont le rôle est de confirmer l'existence d'un lien social entre les interlocuteurs, réparateurs, qui permettent de "réparer" la menace sur la **face négative** de l'interlocuteur provoquée par la première **intervention**. Du point de vue de leur structuration interne, les échanges peuvent être linéaires (plats), croisés ou embrassés (enchâssés)

- **face négative** territoire personnel de chaque actant: le corps, les biens, les espaces privés, les informations intimes, sa propre parole.
- **face positive** l'image publique valorisante du locuteur et de l'interlocuteur, l'image que l'on veut donner de soi.
- **figuration** tout ce que fait une personne pour que ses actions ne fassent perdre la **face** à personne (y compris elle-même).
- **implication conversationnelle (implicature)** hypothèse que l'on construit en vertu de certaines règles pour distinguer ce qui est signifié de ce qui est communiqué (suggéré), en vue de normaliser un énoncé qui est apparemment transgressif, c'est une signification que le locuteur doit assigner à un énoncé afin de le rendre compatible avec les **maximes conversationnelles** qu'apparemment l'interlocuteur n'a pas observées.
- **inférence** proposition tirée d'une autre proposition, en s'appuyant soit sur l'énoncé explicite, soit sur des informations contextuelles. En **analyse conversationnelle**, ce terme est réservé aux implicites pragmatiques qui dépendent d'un énoncé particulier dans un contexte particulier.
- **interaction langagière** a) toute action qui affecte (altère ou maintient les relations interpersonnelles dans la communication en face à face); b) ensemble de comportements de deux ou de plusieurs individus qui agissent les uns sur les autres en vue de provoquer une modification des connaissances ou de l'état de choses. Il existe toute une gamme d'interactions verbales: entretiens, interviews, débats, transactions de tous genres, conférences, etc. L'interaction peut être égalitaire ou non égalitaire, verbale ou non verbale et elle met en place des **rôles interactionnels** déterminés par un statut social stable; c) unité communicative qui présente une continuité interne de groupe de **participants**, de **site**, de **thème**. Elle est constituée de **séquences** (blocs d'échanges cohérents du point de vue sémantico-pragmatique) et se déroule dans un cadre qui implique des données externes (contextuelles) et des données internes.
- **interlocution** communication orale en face à face qui implique des **rôles interlocutifs** qui se trouvent sous la dominance de la situation communicative.
- **lois du discours** règles, culturellement variables, que chacun des participants présume que l'interlocuteur respecte quand il est engagé dans l'échange verbal et qui relèvent du principe général de **coopération**. Ces règles sont désignées aussi par les termes de **maximes conversationnelles** (Grice) ou **postulats de conversation** (Gordon & Lakoff). En dehors de ce principe général il existe des lois plus spécifiques (Ducrot) telles que la loi d'informativité (ne pas parler pour ne rien dire, ne pas dire ce que l'interlocuteur connaît déjà), la loi de l'exhaustivité de l'information qui exige que le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède et qui peuvent intéresser l'interlocuteur, la loi d'intérêt conformément à laquelle le locuteur doit intéresser son interlocuteur, la loi de modalité qui exige que le locuteur soit clair et économe dans ses formulations, etc. Il existe aussi des lois qui portent sur le code des convenances qui régissent le comportement du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur (ne pas être agressif, moqueur, ne pas monopoliser la parole), ainsi que des règles qui prescrivent au locuteur de ne pas mettre en péril sa propre face (être obséquieux, trop prétentieux, etc.). Ces

lois ne sont pas propres à la conversation, elles ont un caractère plus large et varient en fonction du genre de discours et des cultures.

- **maximes conversationnelles** règles qui doivent être observées par les **participants** à l'échange conversationnel. On distingue quatre maximes conversationnelles (Grice): maxime de pertinence, de la relation (la contribution doit répondre à une attente d'information), maxime de qualité (la contribution doit être véridique), de quantité (la contribution doit être aussi informative qu'il est requis et pas plus), de manière (la contribution doit être claire)
- **mimétique (jeu)** stratégie de coopération totale qui met en relief l'état judicatif identique des co-participants.
- **minimisation** procédé par lequel on vise à réduire la menace de l'acte en diminuant le coût de la sollicitation (*petit, peu, deux, quelques*, etc.).
- **modèle hiérarchique de la conversation** modèle qui stipule que la conversation est organisée de constituants ou rangs disposés hiérarchiquement suivant un principe de composition: tout constituant de rang n est composé de constituants de rang n-1. On distingue 5 constituants: 3 unités dialogales: la **conversation**, unité communicative de rang supérieur, la **séquence** (bloc d'échanges), l'**échange** (la plus petite unité dialogale) et deux unités monologiques l'**intervention** (unité produite par un seul et même locuteur) et l'**acte de langage** (la plus petite unité monologique constituant l'intervention).
- **monologal (discours)** qui implique un seul participant.
- **monologique** un discours qui revêt plusieurs formes: un discours adressé à soi-même, un discours sans alternance conversationnelle, un texte écrit (le locuteur n'est pas en contact direct avec l'interlocuteur/ les interlocuteurs).
- **négociation** action visant à obtenir ou à garder le tour de parole; elle peut être explicite, réalisée par un énoncé métacommunicatif (*Laisse-moi parler ! Je n'ai pas fini*, etc.) ou implicite par l'emploi de diverses stratégies.
- **paire adjacente** **échange** constitué de deux **interventions**, la première initiative, la seconde réactive formée, dans la plupart des cas, du couple question-réponse.
- **paraverbal (matériel)** ensemble de traits qui entourent l'expression linguistique (hauteur, timbre, intensité articulatoire, débit, pauses, rapidité des enchaînements).
- **participants** personnes qui participent à l'**échange conversationnel**. Les paramètres de leur analyse sont: leur nombre, leurs caractéristiques individuelles (âge, sexe, profession, statut, traits de caractère), leurs relations mutuelles. Il existe quatre types de participants: a) de plein droit (membres de la famille), b) légitimes (collègues, amis, relations), c) autorisés (situation définie par nécessité), d) improbables (inconnus).
- **participatif (cadre)** cadre communicatif impliquant un émetteur, un ou plusieurs récepteur(s).
- **place** identité des partenaires du discours.

- **politesse** ensemble des aspects du discours régis par des **règles** ayant pour fonction de préserver l'harmonie des relations interpersonnelles, Cette conception est fondée sur la notion de **face** . La politesse négative est de nature abstentionniste ou compensatoire et consiste à éviter un **AMF** en utilisant des **adoucisseurs** qui peuvent être de nature paraverbale ou verbale. Dans ce dernier cas, ce sont soit des substituts soit des accompagnateurs. Parmi les premiers, il faut retenir les différents désactualisateurs modaux (le conditionnel), temporels (le passé de politesse) ou personnels (l'emploi du pronom *on*), ainsi que des figures comme l'euphémisme ou la litote. La politesse positive implique la construction d'interventions polies (compliments, etc.).
- **position haute** position occupée par le locuteur lorsqu'il accomplit un **acte menaçant la face négative** (ordre, interdiction, autorisation, conseil) ou **la face positive** de l'interlocuteur (critique, accusation, reproche).
- **position basse** position occupée par l'interlocuteur lorsqu'il subit un **acte menaçant la face** ou lorsqu'il produit un **AMF** sa propre face (excuse, aveu, retractation, auto-critique).
- **postulats de conversation** principes de conversation que les participants doivent observer, conditions qu'ils doivent satisfaire pour assurer un échange normal et efficace: condition de sincérité (le locuteur affirme ce qu'il croit être vrai), de raisonnabilité (le locuteur a une raison d'affirmer ce qu'il affirme).
- **règles conversationnelles** règles qui régissent les pratiques conversationnelles: règles qui permettent les alternances des tours de parole (prendre, garder, passer la parole), règles qui commandent l'organisation structurale de l'interaction, règles qui interviennent au niveau des relations interpersonnelles. La conversation est un "jeu" régi par trois types de règles: les règles constitutives, qui fondent le jeu et spécifient le nombre des joueurs, l'espace et la durée, le thème, les tours de parole, ainsi que les signaux de coopération, les règles stratégiques spécifiques (stratégies d'abordage et d'ouverture, d'écoute, d'enchaînement, de clôture), les règles tactiques (de co-occurrence de nature linguistique, de congruence, de **politesse**)
- **résolution** positive – stratégie qui consiste à choisir l'alternative de clore le dialogue; la résolution est satisfaisante si elle se fait sur une intervention co-orientée et non satisfaisante si elle se fait sur une intervention anti-orientée. La résolution est dite négative si l'on vise à poursuivre le dialogue, elle peut être locale si la poursuite donne lieu à une clôture et globale si la clôture co-orientée ne se réalise pas.
- **rôle interlocutif** rôle de locuteur ou d'interlocuteur que chaque participant à un **échange** occupe successivement.
- **rôle interactionnel** rôle stable rattaché au statut social d'un participant à un échange: médecin – malade, professeur – élève, vendeur – client, expert – consultant intervieweur – interviewé, etc.
- **séquence** bloc d'**échanges** traitant d'un même thème avec le même but conversationnel; les séquences d'ouverture et de clôture encadrent les séquences centrales (le corps de l'**intervention**); les séquences liminaires (pré-séquences) sont

ritualisées: excuses et justifications de départ, bilan positif de la rencontre, remerciements, vœux, salutations, etc.

- **setting** (ou SITE) – cadre spatio-temporel de la communication. On distingue le setting physique (l'entourage) et le setting institutionnel (église, tribunal, école, etc).
- **situation communicative** ensemble complexe constitué de deux composantes principales:
a) l'environnement physique, les circonstances spatio-temporelles ou mini-situation communicative b) l'ensemble des conditions générales ou maxi-situation communicative. Les facteurs principaux: les **participants**, le contact physique (le canal), le contact psychologique, le setting physique, le setting psychologique, le setting institutionnel, le sous-code linguistique (la variété de langue).
- **synchronisation interactionnelle** l'ensemble des mécanismes d'ajustement auxquels les participants ont recours pour assurer l'efficacité de l'**interaction** – multiplication des éléments phatiques; les **négociations** peuvent se dérouler de façon consensuelle (v. **jeu mimétique**) ou conflictuelle (v. **jeu agonale**).